

ardent qu'il avait été plus longtemps comprimé. »

Nommé à cette époque, par Louis XVIII, préfet des Bouches-du-Rhône, il suivit, dans sa campagne du Midi, le duc d'Angoulême dont il contresigna tous les bulletins. Il fournit à ce prince de nombreux secours en hommes et en approvisionnements, et lui envoya même son fils aîné qui fit campagne à l'armée royale en qualité de capitaine d'artillerie. Le retour de Napoléon mit fin à ses fonctions administratives, qu'il reprit pour quelque temps à la seconde Restauration. Le 17 août 1815, une ordonnance royale l'appela à la Chambre des pairs dont il fit partie jusqu'à sa mort; il fut porté absent lors du jugement du maréchal Ney.

ALBESPY (JEAN), député de la Gironde aux Cinq-Cents, né à Bordeaux (Gironde) vers 1746, mort à Bordeaux, le 28 août 1826, était homme de loi dans cette ville à l'époque de la Révolution. Il en adopta les principes, fut élu en 1790 membre du conseil général de la commune, mais refusa les fonctions d'officier municipal qui lui étaient offertes par ses concitoyens. Ayant, en 1792, adhéré à une pétition tendant à la réouverture des églises, il fut, de ce chef, plusieurs fois arrêté comme suspect, incarcéré, puis relâché. Un jugement du 1^{er} germinal an II, rendu par la « commission militaire établie et séante à Bordeaux » ordonna qu'il fût mis en liberté, « considérant que dès la naissance de la Révolution et pendant les deux premières années, il se prononça si fortement pour elle, que la confiance de ses concitoyens le porta successivement à différentes places municipales et militaires; que depuis et jusqu'à ce moment, il a fait très exactement son service, soit de nuit, soit de jour, dans la garde nationale; qu'il a donné constamment des secours à ses frères d'armes; qu'il a, dans toutes les occasions, fait ses offrandes à la Patrie;.... considérant, enfin que par ses divers actes de patriotisme, il a réparé, autant qu'il était en lui, la faute qu'il avait faite en se mêlant à une association fanatique; et que, sentant le prix de l'indulgence dont le tribunal veut bien user à son égard, il n'épargnera rien pour continuer de se rendre utile à la République. »

Le 23 germinal an V, Albespy fut élu député au Conseil des Cinq-Cents pour le département de la Gironde; il ne se signala par aucun acte parlementaire dans cette assemblée qu'il quitta à la fin de l'an VI. Il fut nommé le 11 prairial an VIII juge suppléant au tribunal civil de Bordeaux. Les diverses fonctions publiques remplies par lui pendant la période révolutionnaire ne l'empêchèrent pas d'être désigné par le roi Louis XVIII, le 30 décembre 1814, pour faire partie du conseil municipal de Bordeaux.

ALBIGNAC (JEAN-PHILIPPE-AYMAR, BARON D'), représentant du Calvados à la Chambre des Cent-Jours, né à Bayeux (Calvados), le 26 octobre 1782, mort à Madrid (Espagne), le 29 octobre 1823, était fils du comte d'Albignac (1750-1816) qui fut lieutenant des gardes du corps avant la Révolution, et major-général en 1814, et de la même famille que l'évêque d'Angoulême, Albignac de Castelnaud, mais d'une autre branche. Le baron d'Albignac entra au service comme simple cavalier, et arriva par tous les grades à celui d'officier, aide-de-camp du maréchal Ney, qui l'avait

pris en amitié. Il fit avec ce général les campagnes d'Espagne et de Russie; dans la retraite qui mit fin à cette dernière entreprise, il eut les pieds et les mains gelés. Promu colonel du 138^e régiment d'infanterie, il combattit encore à Leipsig, et prit part, en 1814, à la campagne entre la Seine et la Marne.

Après la chute de Napoléon, il se soumit au roi et reçut dans la nouvelle organisation de l'armée, le grade de maréchal-de-camp. Il fut même désigné, au mois de mars 1815, pour commander les volontaires qui se réunissaient à Vincennes afin de barrer la route à Napoléon revenant de l'île d'Elbe. Toute résistance étant devenue inutile, il se retira dans son pays natal, où il fut nommé, par le collège électoral du Calvados, représentant à la Chambre « des Cent-Jours ». Il y demeura fidèle au parti royaliste, qu'il ne soutint que de ses votes. Lors de la seconde Restauration, nommé par Louis XVIII président du collège électoral de Bayeux, il occupa par la suite les fonctions d'inspecteur général d'infanterie (1820), et de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi (1821). Il avait pris en 1823, dans l'armée qui se rendait en Espagne sous les ordres du duc d'Angoulême, le commandement d'une brigade, et venait de coopérer au siège de Saint-Sébastien et à la prise de la Corogne, quand il succomba aux suites d'une maladie inflammatoire. D'Albignac était grand officier de la Légion d'honneur.

ALBIGNAC DE CASTELNAU (PHILIPPE-FRANÇOIS), député d'Angoulême à l'Assemblée constituante de 1789, né au château de Triadoux (Lozère), le 20 août 1742, mort à Londres, le 3 janvier 1806, appartenait à une famille originaire du Midi de la France et transplantée ensuite en Normandie, qui a fourni plusieurs personnages distingués. Il était évêque d'Angoulême depuis le 18 juillet 1784, quand il fut élu, par le bailliage de cette ville, le 27 mars 1789, député du clergé aux Etats-Généraux. Le 2 juillet, en même temps que l'archevêque de Bourges et quelques autres membres du clergé, il protesta en ces termes, contre la délibération par tête dans les trois ordres réunis :

« Je déclare qu'étant porteur du cahier de l'ordre du clergé de la sénéchaussée d'Angoulême qui m'ordonne de *maintenir le droit de voter par ordre*, je dois m'abstenir de prendre part à aucunes délibérations des Etats-Généraux jusqu'au moment où j'aurai reçu des nouveaux pouvoirs de mes commettants, faisant pour eux toutes les réserves de droit et dont je demande acte. »

« A Versailles, dans la salle des Etats-Généraux, le 2 juillet 1789. »

+ P^{re} Fr., év. d'Angoulême ».

(Arch. nat.)

A ce sujet, il fut interpellé, dans la séance du surlendemain, par un curé de sa province, M. Joubert, qui déclara que le cahier du clergé d'Angoulême était, au contraire, pour le vote par tête. « M. l'évêque d'Angoulême, dit le procès-verbal officiel, garda le silence. » Plus tard, en février 1791, il fut l'objet d'une dénonciation à l'Assemblée à propos d'un de ses mandements, qualifié « d'incendiaire » par le directoire de la Charente.

D'Albignac de Castelnaud se joignit aux premiers émigrés qui quittèrent la France et se rendit à Londres; à la séance de la Conven-

tion du 7 décembre 1792, son nom fut cité dans un rapport de Chabot parmi les émigrés « tant prêtres que ci-devant seigneurs » qui intriguaient pour le rétablissement de la royauté. Il mourut dans l'exil.

ALBISSEON (JEAN), membre du Tribunal, né à Montpellier (Hérault), le 31 janvier 1732, mort à Paris, le 22 janvier 1810, se livra de bonne heure à l'étude du droit et à la profession d'avocat. La réputation qu'il y acquit le fit appeler au conseil des Etats du Languedoc. Il publia alors plusieurs travaux sur des points importants de l'histoire de cette province, notamment sur l'origine des municipalités diocésaines. La Révolution lui confia successivement différentes fonctions administratives et judiciaires : il était, depuis l'an VI, commissaire près le Tribunal correctionnel de Montpellier, en même temps que professeur de législation à l'Ecole centrale de l'Hérault, quand il fut, le 6 germinal an X, nommé membre du Tribunal par le Sénat conservateur, sur la présentation de son département. Il prit, comme tribun, une part active et brillante aux discussions préparatoires des Codes civil, de procédure et de commerce, et fit d'importants discours ou rapports :

Le 3 germinal an IX, sur la puissance paternelle;

Le 7 pluviôse an XII, sur le titre IV du second livre du Code civil (Servitudes);

Le 19 pluviôse an XII, sur le contrat de mariage et les droits respectifs des époux;

Le 18 ventôse an XII, sur le projet relatif aux prêts;

Le 28 ventôse an XII, sur le projet relatif aux transactions.

En 1804, le tribun Curée ayant fait au Tribunal une motion d'ordre tendant à confier à un empereur le gouvernement de la République et à rendre l'Empire héréditaire dans la famille de Napoléon Bonaparte, Albisson fut membre de la commission chargée d'examiner cette motion, et la soutint avec empressement. Napoléon le récompensa de son zèle en le nommant conseiller d'Etat lors de la suppression du Tribunal, le 14 août 1807, et en le créant chevalier de l'Empire (11 août 1808). Il fut constamment du nombre des orateurs choisis par le gouvernement dans les circonstances solennelles, pour célébrer officiellement les triomphes de l'Empire. Il avait été nommé membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII. Son éloge fut prononcé, sur sa tombe, le 24 janvier 1810, par le chevalier Faure, son ami et son ancien collègue au Conseil d'Etat.

ALBITTE (ANTOINE-LOUIS), dit Albitte l'aîné, député à l'Assemblée législative et membre de la Convention pour le département de la Seine-Inférieure, né à Dieppe (Seine-Inférieure), le 30 décembre 1761, mort à Rosénié (Russie), le 25 décembre 1812, était avocat à Dieppe en 1789. Il adopta les principes de la Révolution, fut, le 7 septembre 1791, élu par son département député à l'Assemblée législative, et s'y fit remarquer par son zèle. Membre du comité militaire, il s'occupa de préférence des questions relatives à l'organisation de l'armée; présenta, le 31 octobre 1791, un décret sur le mode de remplacement militaire; s'opposa (7 novembre) à ce que les troupes de ligne séjourassent auprès du Corps législatif; combattit (17 novembre) divers articles d'un projet sur les prêtres perturbateurs, et de-

manda (27 décembre) que le ministre de la guerre répondit sur sa tête des détails transmis sur la situation des frontières. En janvier 1792, il combattit comme dangereux un projet tendant à augmenter la gendarmerie, la liberté politique ou civile ne pouvant, à son avis, subsister avec un corps nombreux de gendarmerie, mis à la disposition des ministres. Il s'éleva avec une grande vivacité contre la conduite des ministres Narbonne et Bertrand de Molleville, les accusa de négligence, d'incapacité et même de trahison, et demanda leur mise en accusation. Il insista pour faire décréter le séquestre des biens des émigrés, et prit la défense de Roland de la Platière, qui fut plus tard ministre, et qui, alors, était accusé par le côté droit d'avoir favorisé l'évasion des prisonniers détenus à Avignon, comme prévenus des crimes commis dans ce pays quelques mois auparavant. A la suite du combat et de la déroute de Tournay, il appuya devant l'Assemblée une députation de pétitionnaires demandant qu'on ôtât aux généraux le droit de faire les règlements, et qu'on augmentât l'influence des soldats dans les conseils de guerre. Le 11 juillet, il provoqua la démolition des fortifications des villes de l'intérieur, comme pouvant servir de point d'appui aux contre-révolutionnaires; il contribua violemment aux événements du 10 août, et, dès le lendemain, il fit décréter, concurremment avec son collègue Sers, que les statues des rois seraient renversées et remplacées par la statue de la Liberté.

Elu membre de la Convention nationale, le 6 septembre 1792, par la Seine-Inférieure, il siégea à la Montagne, fut envoyé, le même mois, dans son département avec Lecointre-Puyraveau en qualité de commissaire, chargé d'opérer le désarmement des suspects et la déportation des prêtres insermentés. Il rendit compte de sa mission le 27 septembre et reçut les félicitations de l'Assemblée. Il demanda la vente des biens des émigrés, et fit voter le décret qui punissait de mort ceux d'entre eux qui seraient arrêtés en pays étranger, armés ou non armés. Dans le procès de Louis XVI, il vota la mort et se déclara contre l'appel au peuple et le sursis. Adversaire irréconciliable des Girondins, il provoqua des mesures de rigueur contre le ministre Roland. Chargé d'un grand nombre de missions, avec Dubois-Crancé, à Lyon; auprès du général Cartaux, à l'armée du Midi; en Savoie, à Marseille, à Toulon, dans le comté de Nice, il exerça avec la dernière rigueur son pouvoir illimité; fit décréter l'arrestation des généraux Estournel et Ligneville, et condamner à mort par le tribunal révolutionnaire le général Brunet. Plusieurs dénonciations ayant été envoyées contre lui, il sollicita de la Commune de Paris l'approbation de ses arrêtés. Une longue et curieuse lettre d'Albitte à la Convention, datée de Pont Saint-Esprit (Gard), 17 juillet 1793, rend un compte détaillé des mesures prises par lui contre les rebelles de Lyon, Marseille, Nîmes, etc., et se termine ainsi :

« ... Je vous annonce, citoyens mes collègues, que beaucoup d'émigrés, de prêtres réfractaires sont rentrés dans ce pays; ils sont les principaux moteurs des troubles qui nous agitent... Je ne balance pas à vous déclarer que les décrets importants sont ici méconnus, ou sans exécution, et je blâme hautement la prétendue philanthropie d'un ministre de l'Intérieur (Garat), à qui j'ai le droit de reprocher de n'avoir pas mis la rigueur nécessaire pour rendre ces lois aussi utiles à la République qu'elles devaient

l'être, et que ses liaisons avec le président Chassey, un des principaux instigateurs de la contre-révolution de Lyon me rendent suspect.

Je me plains amèrement du comité de Salut public, qui n'a point donné connaissance à l'assemblée des lettres que nous lui avons écrites, et qui paraît nous avoir oubliés; mais rien de perdu : nous les ferons imprimer. Le temps de la faiblesse est passé; et, s'il se prolongeait, la coalition départementale reprendrait de nouvelles forces, ... etc. » (*Arch. nat.*) Le 9 Thermidor mit un terme au pouvoir d'Albette. Jusqu'au 1^{er} prairial, il se tint à l'écart; on l'accusa d'avoir pris part au mouvement insurrectionnel de cette journée : d'après le *Moniteur* il aurait demandé que le bureau, vacant par l'absence des secrétaires, fût occupé « par les représentants qui avaient été aux armées. » Accusé aussitôt par Vernier et Tallien d'être un des auteurs de l'insurrection, il fut, séance tenante, décrété d'accusation avec Bourbotte, Romme, Duroy, Goujon, Duquesnoy et Soubriany. Il parvint à se soustraire, par la fuite, à l'exécution du décret, non sans avoir protesté de la « pureté et de la loyauté de ses intentions, » dans un mémoire qu'il publia sous le titre : *Albette l'ainé, représentant du peuple, à qui il appartient.* (Paris, le 2 prairial, an III de la République). Il déclare qu'il a proposé, dans la séance du 1^{er} prairial, le remplacement des bureaux par les anciens secrétaires, et non par des représentants revenus des armées, comme le *Moniteur* le lui fait infidèlement dire. — « Je le jure, écrit-il, sur tout ce que j'ai de plus sacré, mon but était d'arrêter l'effervescence; je ne pouvais autrement m'y opposer, ... etc. »

Compris dans la loi d'amnistie du 14 brumaire an IV, il reparut alors sur la scène politique. Le Directoire le nomma, en 1796, maire de Dieppe. Son adhésion au 18 Brumaire lui valut les fonctions de sous-inspecteur aux revues. C'est à la suite de nos armées, dans la retraite de Russie, qu'il succomba, non loin de Moscou, après trois jours d'atroces souffrances, à la fatigue, au froid et à la faim.

ALBITTE (JEAN-LOUIS), frère du précédent, dit Albette le jeune, membre de la Convention pour le département de la Seine-Inférieure, né à Dieppe (Seine-Inférieure), le 25 avril 1763, mort à une date inconnue, était négociant à Dieppe lors des élections du 12 septembre 1792 à la Convention nationale. Il fut choisi comme suppléant par la Seine-Inférieure, et, le 25 frimaire an II, Guyès étant décédé, il fut appelé à siéger à sa place. D'un caractère calme, qui contrastait avec la violence de son aîné, Albette jeune ne parut à la tribune de la Convention qu'une seule fois, dans une circonstance toute particulière, à la séance du 1^{er} prairial. Son frère ayant été décrété d'accusation, il entreprit sa défense : « Tout ce que mon frère a dit était conforme aux principes. On lui reproche d'avoir voulu concilier les deux partis; s'il eût mieux connu les coupables que vous venez de frapper, il n'aurait pas eu ce sentiment; mais il est toujours louable d'avoir voulu l'union. » La Convention n'en prononça pas moins le décret d'arrestation contre l'accusé. Albette termina, avec la Convention, sa carrière législative. Quelques années après, il obtint une place d'inspecteur de la loterie, qu'il exerça sous le gouvernement impérial et sous la Restauration.

ALBON (ANDRÉ-SUZANNE, COMTE D'), député

du Rhône en 1815 et pair de France en 1827, né à Lyon (Rhône), le 15 mai 1760, mort dans sa terre d'Avange (Rhône), le 28 septembre 1831, était fils du comte Camille-Alexis-Eléonore-Marie d'Albon, héritier de la seigneurie d'Yvetot en Normandie, et descendant du maréchal de Saint-André, célèbre au temps de la Ligue. Ses ancêtres avaient donné des princes souverains, non seulement à Yvetot, mais encore à la Provence et au Dauphiné. Il suivit, dès son jeune âge, la carrière des armes, et obtint, à 17 ans, une compagnie de cuirassiers. A l'époque de l'émigration (1791), il fut un des premiers qui passèrent à Coblenz, où il obtint le grade de mestre-de-camp de cavalerie et contribua de ses deniers à la formation du corps des hommes d'armes à cheval. Nommé premier lieutenant d'une des compagnies que commandait le comte d'Artois, il fit avec elle la campagne de 1792. Après le licenciement de l'armée des princes, il entra au service de la Hollande, et contribua en 1793 à la défense de Maëstricht. La même année, il se rendit à Berne et sollicita vainement des cantons suisses du renfort contre l'armée républicaine qui assiégeait Lyon. Enfin en 1794, il passa au service de l'Angleterre, dans le régiment à cocarde blanche que commandait le marquis d'Autichamp. Après le 18 brumaire, le comte d'Albon dut aux relations de son frère avec Bonaparte, et à la part que ce frère avait prise, comme officier, au coup d'Etat, d'être rayé de la liste des émigrés. Il revint alors à Lyon, où il épousa M^{lle} de Viennois, unique descendante d'Humbert II, dauphin du Viennois; il vécut dans la retraite jusqu'en 1813. A cette époque, Napoléon le nomma maire de Lyon. Il occupait ce poste, lorsque, par la retraite d'Angereau, Lyon fut livrée aux alliés. Il reçut, à cette occasion, de l'empereur d'Autriche, le cordon de commandant de l'ordre impérial de Léopold. Le comte d'Albon accueillit avec enthousiasme le retour des Bourbons, et adressa à Louis XVIII une harangue qui débutait ainsi : « C'est avec un attendrissement religieux, sire, que la ville de Lyon, après tant d'infortunes, voit le fils de Saint Louis rendu aux vœux des Français, au trône de ses ancêtres » — et prit, comme maire, un arrêté qui défendait l'étalage des portraits de Napoléon et de sa famille. Ce zèle fut jugé imprudent par le gouvernement lui-même, qui destitua le comte d'Albon. Pendant les Cent-Jours, Napoléon fit lancer contre lui un mandat d'arrêt, auquel il échappa. Après le second retour du roi, le 22 août 1815, il fut élu député, par le département du Rhône, avec 97 voix sur 228 inscrits et 161 votants; il vota constamment avec la majorité « ultra-royaliste »; appuya la mesure qui bannissait à jamais du royaume les conventionnels ayant voté la mort de Louis XVI, et exprima là-dessus son opinion en ces termes : « Les régicides seront bannis de France à perpétuité; une peine convenable sera infligée à ceux qui enfreindraient leur ban, et leurs biens serviront aux frais de la guerre. » Ce vœu ne fut adopté qu'en partie par la Chambre introuvable; celle-ci ayant été dissoute le 5 septembre 1816, d'Albon ne fut pas réélu. Mais à l'avènement de Charles X, il fut nommé commandeur de l'ordre de Saint-Louis; puis, le 5 novembre 1827, le roi le mit en tête de la liste des 76 pairs que M. de Villèle introduisit dans la Chambre haute. Il siégea à l'extrême-droite, et soutint les ministères Villèle et Polignac. Après les journées de Juillet 1830, le comte d'Albon cessa de figurer sur la liste de la pairie.

ALBOUYS (BARTHELEMY), membre de la Convention pour le département du Lot, né à Cahors (Lot) le 9 juin 1750, mort à Paris, le 1^{er} juin 1795, fut, après 1789, élu juge au tribunal du district de Cahors. Le 7 septembre 1792, le département du Lot l'envoya siéger à la Convention. Sa carrière parlementaire peut se résumer dans le vote qu'il émit au cours du procès du roi. Après avoir répondu *oui* au premier appel nominal, sur la question : « Louis Capet..., etc., est-il coupable? » il répondit en ces termes à la question de l'appel au peuple : « La seule crainte qui peut entrer en mon âme est celle de surpasser les pouvoirs, celle de frayer la route à un nouveau tyran; je dis *oui*. » Au troisième appel : (quelle peine encourue), Albouys s'exprima ainsi :

« Une crainte agite mon cœur, ce n'est pas celle des poignards. Comme juge, j'ouvre le code sacré que j'ai devant les yeux; c'est là que je lis que nul homme ne peut être puni qu'en vertu d'une loi antérieure au délit. J'ouvre en même temps la Constitution, et j'y trouve qu'après l'abdication présumée, d'après les cas qui y sont prévus, le roi sera puni, comme les autres citoyens, pour les délits postérieurs à cette abdication. Dans mes principes, dire que pour les délits postérieurs à son abdication il sera puni comme les autres citoyens, c'est dire que pour les délits antérieurs il ne sera puni que de la peine que la Constitution lui inflige. Mais je dois en même temps prononcer sur Louis comme législateur et comme homme d'Etat. Le bonheur de l'Etat, d'après ma conviction, ne se trouve pas dans sa mort. Je crains au contraire, si je le vois mourir, un nouveau tyran, un nouveau trône. Qu'il reste enfermé jusqu'à ce que nous n'ayons plus rien à craindre, et qu'après il aille errer autour des trônes. Je vote pour la réclusion. »

Albouys mourut à Paris, pendant la session de la Convention; il est donc inexact, comme on le lit dans certaines biographies, qu'il soit revenu dans son département et qu'il y ait vécu dans l'obscurité.

ALBRECHT (IGNACE), représentant du Bas-Rhin à l'Assemblée nationale de 1871, né à Schelestadt (Bas-Rhin), mort à Schelestadt, le 22 mai 1884, était maire de Schelestadt lors des élections à l'Assemblée nationale, le 8 février 1871. Il fut élu représentant par le département du Bas-Rhin, le troisième sur douze, avec 94,091 voix sur 145,183 inscrits et 101,741 votants. Il se rendit à Bordeaux, mais ne siégea que peu de jours. L'Assemblée ayant, dans sa séance du 1^{er} mars, adopté par 546 voix contre 107, le texte du projet de loi portant ratification du traité de paix avec l'Allemagne, malgré l'opposition de MM. Edgar Quinet, Bamberger, Victor Hugo, Louis Blanc, George (des Vosges) Keller, Jean Brunet, Millièro et Langlois, — M. Albrecht signa avec ses collègues de la Moselle, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin la protestation suivante :

« Au moment de quitter cette enceinte où notre dignité ne nous permet plus de siéger, et malgré l'amertume de notre douleur, la pensée suprême que nous trouvons au fond de nos cœurs est une pensée de reconnaissance pour ceux qui pendant six mois, n'ont pas cessé de nous défendre, et d'inaltérable attachement à la patrie dont nous sommes violemment arrachés.

« Nous vous suivrons de nos vœux, et nous attendrons avec une confiance entière dans

l'avenir, que la France régénérée reprenne le cours de sa grande destinée.

« Vos frères d'Alsace et de Lorraine, séparés en ce moment de la famille commune, conserveront à la France, absente de leurs foyers, une affection filiale jusqu'au jour où elle viendra y reprendre sa place. »

M. Albrecht avait voté contre le projet de traité. Il quitta l'Assemblée, et vécut dans la retraite jusqu'à sa mort. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

ALBUFÉRA (duc d'). Voy. SUCRET.

ALBY (MARCFRANÇOIS), député du Tarn en 1831, né à Castres (Tarn), le 9 octobre 1778, mort à Castres, le 12 avril 1853, fut négociant à Marseille, et amassa une fortune considérable; ayant quitté le commerce en 1811, il se fixa quelque temps à Nîmes. Là il géra la recette générale du Gard, après avoir, de ses deniers, comblé un déficit de 300,000 francs. Protestant, Alby, persécuté en 1815, fut forcé de fuir; sa maison fut pillée. En 1820, il acheta à Paris une charge d'agent de change qu'il céda en 1823. Retiré dans son pays natal, il fut nommé en 1825 premier juge au tribunal de commerce, puis président en 1828. La Révolution de juillet l'appela aux fonctions de maire de Castres; mais les luttes religieuses, très ardentes dans une ville qui comptait alors 16,000 catholiques et 800 protestants, rendirent son administration assez difficile pour l'engager à donner sa démission au bout de trois mois; il ne la retira que sur les instances du conseil municipal. Le 6 septembre 1831, le 2^e collège électoral du Tarn (Castres) l'élut député par 153 voix sur 392 inscrits et 294 votants, contre MM. Hennequin, avocat à Paris, qui n'obtint que 104 voix, et Senilhes, chef de bataillon à Lacauze, 34 voix. Il siégea au centre gauche, ne se montra pas hostile au gouvernement de Juillet, mais vota plusieurs fois avec l'opposition. Il quitta la vie politique après la législation.

ALCAN (MICHEL), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848 pour le département de l'Eure, né à Donneley (Meurthe), le 21 mai 1811, mort à Paris, le 26 janvier 1877, était fils d'un ancien soldat de la République, de famille israélite; il fut dans son enfance employé aux travaux des champs, puis mis en apprentissage chez un relieur de Nancy. En même temps il suivait des cours publics; à force de travail et de persévérance, il fit ainsi des études sérieuses qu'il acheva à Paris, et parvint à entrer à l'Ecole centrale des arts et manufactures. Il avait pris part à la lutte sur les barricades en Juillet 1830. Devenu ingénieur civil, il se fixa à Louviers, et de là à Elbeuf; on lui doit d'intéressants perfectionnements des procédés de tissage. Nommé, en 1845, professeur de filature et de tissage à l'Ecole centrale des arts et manufactures, il publia d'importants ouvrages sur l'industrie des matières textiles.

Après la Révolution de Février, il fut élu dans le département de l'Eure, comme candidat démocrate, représentant du peuple, le septième sur onze, par 59,267 voix sur 99,709 votants (le procès verbal d'élection ne donne pas le chiffre des électeurs inscrits). Il s'était présenté en même temps dans le département de la Seine. « Un des premiers devoirs de la nouvelle représentation, disait-il dans une de ses professions de foi, où il se recommandait de

Dupont (de l'Eure), sera d'assurer à notre peuple agricole d'importantes améliorations, parce qu'il est en même temps le père nourricier et le client le plus important du travailleur de nos ateliers et de nos usines. » A l'Assemblée, Alcan fit partie du comité de travail. Adversaire du communisme et des théories qui avaient prévalu à la commission du Luxembourg, il intervint à plusieurs reprises dans la discussion des propositions relatives au sort des ouvriers. Dans la séance du 15 novembre 1848, il appuya le projet du ministre de l'Agriculture et du Commerce, accordant une somme de 3 millions aux associations entre ouvriers et aux associations entre patrons et ouvriers. Il s'agissait de fixer le taux d'intérêt de la somme prêtée aux associations. Alcan, d'accord avec le gouvernement, proposa l'intérêt de 3 pour 100, quelque fut le montant du prêt. M. Paulin Gillon, au nom de la commission proposait l'intérêt de 5 0/0 pour les prêts de sommes au-dessus de 25,000 francs et de 3 0/0 seulement pour les prêts ne dépassant pas cette somme.

Le système de la commission fut adopté. Alcan soutint, avec la fraction la plus modérée de la gauche, l'administration de Cavaignac; il vota :

Le 26 mai 1848, *pour* le bannissement de la famille d'Orléans;

Le 28 juin, *pour* le décret contre les clubs;

Le 9 août, *contre* la loi rétablissant le cautionnement;

Le 26 août, *contre* les poursuites contre Louis Blanc;

Le 18 septembre, *pour* l'abolition de la peine de mort;

Le 25 septembre, *pour* l'impôt proportionnel préféré à l'impôt progressif;

Le 27 septembre, *contre* l'institution de deux Chambres;

Le 7 octobre, *pour* l'amendement Grévy contre la présidence;

Le 25 novembre, *pour* l'ordre du jour : « Le général Cavaignac a bien mérité de la patrie; »

Le 12 janvier 1849, *contre* la proposition Râteau;

Le 16 avril, *contre* le vote de 1,200,000 francs pour l'expédition de Rome;

Le 11 mai, *pour* la demande d'accusation contre le prince Louis-Napoléon et ses ministres.

Alcan ne cessa, depuis l'élection présidentielle du 10 décembre 1848, de se montrer hostile à la politique de l'Élysée. Il ne fut pas candidat aux élections de l'Assemblée législative, et il reprit son cours de filature et de tissage, en même temps que ses recherches scientifiques. — A la suite de l'Exposition universelle de 1855, il fut, sur la proposition du jury, décoré de la Légion d'honneur.

ALCOCK (JOSEPH-FRANÇOIS), député de la Loire de 1830 à 1832 et de 1839 à 1842, puis représentant de la Loire à l'Assemblée constituante de 1848, né à Roanne (Loire), le 20 février 1790, mort à Paris, le 7 novembre 1864, était fils de Joseph Alcock, d'origine anglaise, et de Louise Pernety. Il débuta dans la magistrature en 1813 comme juge auditeur au tribunal de Roanne. Substitua en 1816, puis juge d'instruction en 1820, il fut envoyé à la Chambre par de jours avant la Révolution de juillet 1830, aux élections du 23 juin, par le 2^e collège électoral de la Loire (Montbrison), avec 146 voix sur 297 inscrits et 281 votants; le général de Champagny en obtint 130. Il assista comme député à l'installation du gou-

vernement nouveau, dont il se déclara le partisan, et qui le nomma, le 8 septembre, président du tribunal civil de Roanne. Réélu député en octobre 1830, puis le 5 juillet 1831, à Roanne, sans concurrent, par 189 voix sur 324 inscrits et 199 votants, il abandonna bientôt les bancs de la majorité ministérielle pour l'opposition modérée, avec Dupont (de l'Eure), Mangin, etc. Mécontent de la marche suivie par le ministère, il donna sa démission de député en 1832, et fut remplacé par M. Baude, alors dans l'opposition, et qui devint, par la suite, ministériel ardent. Conseiller à la Cour de Lyon, du 23 février 1837, il se présenta de nouveau, le 2 mars 1839, comme candidat constitutionnel, aux suffrages des électeurs de Roanne, après l'évolution politique de M. Baude, et l'emporta sur le député sortant. Il soutint alors les intérêts de sa circonscription dans une brochure intitulée : *Projet d'une grande Ligne centrale de Chemin de fer par la vallée de la Loire*. La Chambre ayant été dissoute en 1842, Alcock fut battu aux élections générales de juillet, avec 19 voix seulement sur 432 inscrits et 195 votants, par M. Baude avec 163 suffrages. Chef de l'opposition libérale dans le département de la Loire et à Lyon, Alcock prit une grande part au mouvement réformiste dans la région lyonnaise, et présida le célèbre banquet de Lyon, auquel assistèrent seize cents convives. Le discours qu'il prononça en cette circonstance eut un grand retentissement.

La Révolution de février 1848 éleva Alcock au poste de procureur général près la Cour d'appel de Lyon; le mois d'après, le département de la Loire l'envoya, le 1^{er} sur 11, par 86,336 voix, siéger à l'Assemblée constituante. Membre du comité de législation, il approuva la politique du général Cavaignac, puis se rallia, après l'élection du 10 décembre, à celle de Louis-Napoléon. Il adopta, dans son ensemble, la Constitution républicaine de 1848, mais son vote fut acquis à presque toutes les propositions de la droite. Il se prononça :

Le 26 mai 1848, *pour* le bannissement de la famille d'Orléans;

Le 9 août, *pour* le rétablissement du cautionnement;

Le 2 septembre, *pour* le maintien de l'état de siège;

Le 25 septembre, *pour* l'impôt proportionnel;

Le 7 octobre, *contre* l'amendement Grévy;

Le 12 janvier 1849, *pour* la proposition Râteau;

Le 21 mars, *pour* l'interdiction des clubs;

Le 16 avril, *pour* le vote de 1,200,000 francs, en vue de l'expédition de Rome;

Le 2 mai et 26 mai, *contre* l'amnistie des transportés.

A l'expiration de son mandat, il accepta du Prince-président, 31 mai 1849, le poste de conseiller à la Cour de cassation, où il siégea pendant quatorze ans. Il était décoré de la Légion d'honneur depuis le 30 avril 1836, et avait appartenu au conseil général de la Loire qu'il présida assez longtemps.

ALDEGUIER (THÉRÈSE-JOSEPH-HIPPOLYTE D'), député de la Haute-Garonne de 1815 à 1819, né à Toulouse (Haute-Garonne), le 7 mai 1767, mort à Toulouse, le 7 janvier 1834, fut élu, le 22 août 1815, député pour la Haute-Garonne par le collège de département, avec 94 voix sur 183 votants et 261 inscrits. Il fit partie de la majorité et siégea obscurément parmi les plus ardents royalistes. Réélu le 4 octobre 1816, par le même collège électoral, avec

107 voix sur 187 votants et 253 inscrits, il donna sa démission, après avoir été nommé président de chambre à la Cour royale de Toulouse, en juin 1819, et se consacra à ses fonctions de magistrat, qu'il ne résigna pas à la Révolution de juillet et qu'il exerça jusqu'à sa mort. M. d'Aldéguier était officier de la Légion d'honneur.

ALEM (FRANÇOIS-ROUSSEAU, dit ALEM-ROUSSEAU), ancien représentant du peuple à la Constituante de 1848, pour le département du Gers, né à Aubiet (Gers), le 21 décembre 1793, mort à Martinon (canton d'Aubiet), le 30 janvier 1868, fut soldat et fit les dernières guerres de l'Empire. Après la chute de Napoléon, il se fit recevoir avocat. Alem fut très activement mêlé aux luttes du parti libéral sous la Restauration. Arrêté à la suite des troubles causés par le meurtre du jeune Lallemand, tué par une sentinelle des Tuileries, il se défendit lui-même et fut acquitté. Le *Moniteur*, contre tout usage, donna même l'allocution du jeune prévenu à ses juges. Il travailla à l'évasion des quatre sergents de la Rochelle. Il avait réuni 80 hommes à la barrière de l'Oureine et voulait marcher à leur tête contre la prison de Bicêtre. En 1823, il quitta Paris et parcourut la province pour y propager les ventes de *carbonari*. Il s'établit ensuite avocat à Auch, où il fut, sous le gouvernement de Juillet, un des chefs du parti républicain. En 1848, les suffrages de ses concitoyens l'élevèrent d'abord aux fonctions de maire de la ville d'Auch, puis, lors des élections d'avril, il fut élu représentant du peuple à la Constituante par le département du Gers, le 2^e sur 8, avec 63,647 voix. (Le procès-verbal d'élection ne mentionne pas le chiffre des votants, ni celui des inscrits). Il alla siéger à gauche, parmi les républicains modérés, soutint la politique du général Cavaignac et combattit plus tard celle de l'Elysée. Il vota :

Le 7 juin 1848, *pour* la loi sur les attroupements ;

Le 27 juin, *pour* l'internement à l'intérieur, des jeunes gens compromis dans l'insurrection ;

Le 1^{er} septembre, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps ;

Le 2 septembre, *pour* le maintien de l'état de siège pendant la discussion de la Constitution ;

Le 27 septembre, *contre* l'institution de deux Chambres ;

Le 2 novembre, *contre* le droit au travail ;

Le 25 novembre, *pour* l'ordre du jour en l'honneur du général Cavaignac ;

Le 12 janvier 1849, *contre* la proposition Rataud ;

Le 18 mai, *pour* l'abolition de l'impôt sur les boissons ;

Le 26 mai, *pour* la mise en liberté des transportés.

Alem Rousseau fit partie de plusieurs commissions importantes, et présida celle qui fut chargée de dépouiller les papiers trouvés en février dans les résidences royales.

M. Lacave-Laplague, ancien ministre des Finances sous Louis-Philippe, étant mort en mai 1849, au moment même où il était élu par le Gers représentant à la Législative, Alem fut candidat à l'élection complémentaire, qui eut lieu le 8 juillet, pour le remplacer. Il n'obtint que 2,286 voix sur 96,572 inscrits et 41,474 votants. Il se retira alors dans son pays natal, et ne s'occupa plus de politique militante.

Inquiété cependant à la suite des événements de Décembre 1851, et désigné pour la déportation

à Lambessa, il fut gracié sur les instances du nouveau maire d'Auch, M. Soullier, qui certifia que « M. Alem-Rousseau avait toujours professé hautement et sans réserve des opinions anti-socialistes, et qu'il n'avait jamais été que républicain constitutionnel. »

ALENÇON (CHARLES-MATHIAS, COMTE D'), député à l'Assemblée constituante de 1789 par le bailliage de Toul, né à Bar-le-Duc (Meuse), le 25 février 1725, guillotiné à Paris, le 15 avril 1794, était seigneur de Neuville-sur-Ornain, en Lorraine. Il fut, le 7 avril 1789, élu suppléant de la noblesse aux Etats-Généraux pour le bailliage de Toul ; le 14 mars 1790, la démission de M. de Renel l'appela à l'Assemblée constituante. Il siégea à droite, mais ne prit jamais la parole. Sa naissance et son attitude politique ne tardèrent pas à le rendre suspect ; inculpé « d'avoir, à l'époque où les Prussiens occupaient le camp de la Lune, pratiqué des manœuvres et entre-tenu des intelligences avec les ennemis de la République, notamment avec les émigrés, tendant à faciliter les progrès de leurs armes, à leur fournir des soldats, argent, vivres et munitions, etc. », il fut, le 25 germinal an II (14 avril 1794), condamné par le tribunal criminel révolutionnaire à la peine de mort, et exécuté le lendemain. Le jugement de condamnation le qualifie ainsi : « C.-M. d'Alençon, natif de Bar-sur-Ornain, âgé de 67 ans, ex-comte, ex-seigneur de Neuville-sur-Ornain, département de la Meuse. »

ALENGRY (ANDRÉ-LOUIS), représentant de l'Aude à l'Assemblée législative de 1849 et député au Corps législatif pour le même département, de 1852 à 1869, né à Cazouls-lès-Béziers (Hérault), le 5 février 1786, mort à Narbonne (Aude), le 12 mai 1860, appartenait d'abord à l'armée. Retraité avec le grade de chef de bataillon et commandant de la garde nationale de l'Aude, il fut, le 13 mai 1849, élu représentant du peuple à l'Assemblée législative par le département de l'Aude, le 2^e sur 6, avec 37,416 voix sur 88,291 inscrits et 70,434 votants. Il alla siéger à droite, vota avec la majorité toutes les mesures conservatrices réclamées par les ministres de Louis-Napoléon, et fut de ceux qui soutinrent, jusqu'au coup d'Etat inclusivement, la politique du Prince-président. Après le 2 Décembre, il revint dans son département et y demeura jusqu'aux élections du 29 janvier 1852. La deuxième circonscription électorale de l'Aude l'envoya siéger au Corps législatif par 24,157 voix, contre MM. de Buis (1,523 voix) et Allard, ancien sous-préfet (947), sur 42,139 inscrits et 27,074 votants. Il se montra absolument dévoué aux institutions du second Empire, et fut réélu, comme candidat officiel, par la même circonscription électorale, avec 28,585 voix contre M. Vallière, candidat de l'opposition, qui n'obtint que 1394 voix, sur 39,700 inscrits et 30,370 votants. Alengry était maire de la ville de Narbonne et membre du conseil général de l'Aude.

ALESSANDRI (JEAN, BARON DEGLI), député au Corps législatif pour le département de l'Arno, né à Florence (Italie), le 8 septembre 1765, mort à Florence, le 20 septembre 1828, appartenait à une famille patricienne qui avait donné à l'Italie, dans la première moitié du XVIII^e siècle, un juriconsulte célèbre. Des sa jeunesse il se livra à l'étude des beaux-arts. Ferdinand III, grand duc de Toscane, le nomma, en 1796, vice-président de l'Académie des

Beaux-Arts de Florence, emploi qu'il conserva sous Louis I, infant de Parme, en faveur de qui la Toscane, d'après le traité de Lunévile, avait été érigée en royaume d'Etrurie. Alessandri consacra une partie de sa fortune à la prospérité de l'Académie; de plus, ce fut lui qui appela à en faire partie le peintre Benvenuto et le sculpteur Canova. Bientôt la carrière politique s'ouvrit pour lui: la To-cane ayant été réunie à la France en 1808, Alessandri reçut la décoration de la Légion d'honneur, fut le 5 juillet 1809, nommé par le Sénat conservateur député au Corps législatif pour le département de l'Arno, et, le 26 mai 1810, créé baron de l'Empire. Le nouveau député prit une part effective aux travaux parlementaires de la session de 1810; il coopéra à la rédaction du Code pénal, plus sévère que celui que le grand-duc Léopold avait donné à ses Etats en 1786; mais les observations des députés de l'Italie à ce sujet restèrent sans effet. Après les événements de 1814 et le retour de Ferdinand III à Florence, Alessandri reprit, par ordre de ce prince, la direction de l'Académie des Beaux-Arts, et fut envoyé à Paris en 1815, en qualité de commissaire du grand-duc, pour réclamer les objets d'art dont les conquêtes des Français avaient enrichi nos musées et nos bibliothèques. La manière dont il s'acquitta de cette mission lui valut des éloges et des récompenses de la part de son souverain. Il mourut comblé d'honneurs et de dignités.

ALEXANDRE (CHARLES-ALEXIS), membre du Tribunal, né à Paris, le 8 décembre 1759, mort le 27 septembre 1825 dans la même ville, se montra en 1789 zélé partisan de la Révolution et prit une part active aux mouvements populaires. Le 10 août 1792, il était à la tête du bataillon des Gobelins, dont il devait le commandement à la protection de Santerre, son ami.

Il était commissaire ordonnateur des guerres à l'armée des Alpes, en 1793, lorsque Héroult, au nom du comité de Salut public, dans la séance du 21 juin, le proposa pour être ministre de la Guerre, en remplacement de Bouchotte. L'assemblée décida, sur la proposition de Thuriot, de remettre sa résolution définitive au lendemain. Le 22, Barère insista pour qu'Alexandre fut choisi, et l'assemblée rendit alors, séance tenante, un décret nommant ministre de la Guerre le citoyen Alexandre. Mais ce choix fut aussitôt l'objet, de la part de divers représentants, des plus vives critiques: l'un d'eux reprocha à Alexandre d'avoir été, six mois auparavant, courtier à la Bourse; Billaud-Varenes dit que «le ministère de la Guerre se divisait naturellement en trois parties, le comité de Salut public aurait dû porter ses vues sur cette nouvelle organisation; alors on aurait pu conserver Bouchotte, et lui adjoindre deux citoyens dont le patriotisme et les talents auraient fait également le bien de l'Etat. » Enfin, Thuriot obtint de la Convention le rapport du décret qu'elle venait de rendre. Alexandre resta donc commissaire ordonnateur jusqu'en l'an V (1797), époque à laquelle il fut porté comme candidat au Directoire exécutif, concurremment avec Barthélemy, qui fut nommé. En septembre 1799, Bernadotte, qui plus tard fut roi de Suède, ayant quitté le ministère de la Guerre, Alexandre quitta les fonctions de chef de division à ce ministère. Après le 18 Brumaire, il fut nommé au Tribunal par le gouvernement consulaire; il ne s'y fit remarquer que par un rapport sur l'établissement des bourses de commerce, et l'utilité des

agents de change ou courtiers pour établir d'une manière légale le cours des effets publics. Après la suppression du Tribunal, il devint chef de division aux droits réunis. La première Restauration l'en nomma directeur, au commencement de 1815. Au second retour de Louis XVIII, il passa directeur des contributions directes du département du Haut-Rhin, et s'y maintint jusqu'à sa mort.

ALEXANDRE (CHARLES-ÉMILE), représentant de Saône-et-Loire à l'Assemblée nationale de 1871, né à Morlaix (Finistère), le 23 août 1811, ancien secrétaire de Lamartine, était homme de lettres et résidait à Mâcon lors de son élection à l'Assemblée nationale, le 8 février 1871. Le département de Saône-et-Loire le nomma, le 7^e sur 12, par 67,878 voix. (Le procès-verbal ne donne pas le chiffre des électeurs inscrits ni des votants.) Il siégea parmi les républicains modérés. Insérait aux réunions de la gauche et du centre gauche. M. Alexandre vota :

Le 1^{er} mars 1871, pour les préliminaires de paix;

Le 10 juin, pour l'abrogation des lois d'exil concernant les Bourbons;

Le 30 août, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée;

Le 24 mai 1873, contre l'ordre du jour Ernoul et contre la démission de Thiers;

Le 20 janvier 1874, contre la loi des maires;

Le 16 mai 1874, contre le ministère de Broglie;

Le 30 janvier 1875, pour l'amendement Wal-

lon;

Le 25 février 1875, pour l'ensemble des lois constitutionnelles.

ALEXANDRY (FRÉDÉRIC D'), BARON D'ORANGION, sénateur de la Savoie en 1876, né à Chambéry (Savoie), le 9 mars 1829, fut, sous le gouvernement italien, de 1851 à 1859, syndic de la commune de Villardherby. Il se montra favorable à l'annexion française, fit même partie comme secrétaire du comité annexioniste, et devint maire français de Chambéry, de 1860 à 1870. Membre du conseil général depuis 1860, lauréat de la prime d'honneur du département de la Savoie en 1870, il fut porté par le parti conservateur aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, et élu avec 206 voix. « Catholique avec l'Eglise, avait-il dit dans sa profession de foi, je la défendrai toujours comme la gardienne des principes immuables qui seuls élèvent l'homme, assurent la grandeur et la prospérité d'une nation. » M. d'Alexandry s'engageait, en outre, à défendre le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon « qui, en satisfaisant les aspirations légitimes de la nation, garantit l'ordre, le respect de la religion, de la famille et de la propriété, tout en combattant énergiquement les principes révolutionnaires. » Il se prononçait pour une réforme de la législation sur les droits réunis. Au Sénat, M. d'Alexandry a constamment voté avec la droite : pour la dissolution de la Chambre demandée par le gouvernement du maréchal, contre les lois sur l'enseignement et contre l'article 7, etc. M. d'Alexandry est officier de la Légion d'honneur, officier d'Académie et officier des SS. Maurice et Lazare. Il n'a pas été réélu au renouvellement partiel du Sénat en 1882; la liste républicaine l'a emporté.

ALICOT (JEAN-JACQUES-CÉCILE-EUGÈNE-MICHEL), député des Hautes-Pyrénées en 1876 et en 1881, né à Montpellier (Hérault), le 18 juillet 1842, était avocat au barreau de Paris qua id

il se présenta, comme candidat républicain, dans les Hautes-Pyrénées, le 17 janvier 1875 : il n'obtint que 23,018 voix contre M. Cazeaux, candidat conservateur, qui fut élu par 29,855 voix, sur 64,373 inscrits et 53,005 votants. Aux élections générales du 20 février 1876, M. Alicot fut élu, par l'arrondissement d'Argelès (Hautes-Pyrénées) avec 5,594 voix contre 4,064 à M. Sassère, sur 11,134 inscrits et 9,684 votants. Il alla siéger à la gauche modérée et fut des 363 qui votèrent l'ordre du jour de défiance et de blâme contre le ministère du Seize-Mai. Après la dissolution de la Chambre, lors du renouvellement du 14 octobre, M. Alicot n'obtint dans son arrondissement que 3,268 voix ; le candidat bonapartiste, M. de Breteuil, fut élu par 6,807 voix sur 11,332 inscrits et 10,145 votants. Nommé maître des requêtes au conseil d'Etat, le 15 juillet 1879, M. Alicot se représenta aux élections générales du 21 août 1881, et fut élu par 5,354 voix, contre le député sortant qui en obtint 3,636 seulement (11,423 inscrits, 9,054 votants). M. Alicot reprit sa place au groupe de l'« Union démocratique », dans les rangs de la majorité opportuniste de la Chambre. Il soutint le cabinet Gambetta, et dans la journée du 26 janvier 1882 qui vit tomber le « grand ministère », il se rangea du côté de la minorité contre le projet de révision intégrale présenté par la commission. Il vota, en outre :

Le 4 mars 1882, contre l'amendement Jules Roche sur l'élection du maire de Paris ;

Le 7 mars, contre la proposition Boyssset tendant à l'abrogation du Concordat ;

Le 29 janvier 1883, contre le principe de l'élection de la magistrature ;

Le 1^{er} février, contre l'ensemble du projet de la commission et du gouvernement sur l'expulsion des princes ;

Le 6 mars, pour l'ordre du jour de confiance au ministère J. Ferry à propos de la révision.

M. Alicot se prononça encore pour les crédits du Tonkin, pour la loi sur les récidivistes, pour le maintien de l'ambassade auprès du pape, etc.

Aux élections du 4 octobre 1885, M. Alicot a échoué avec toute la liste républicaine des Hautes-Pyrénées : il ne réunit que 10,554 voix sur 65,208 inscrits et 54,119 votants. Le dernier élu de la liste conservatrice, M. Soucaze passa avec 29,422 voix. M. Alicot a signé, le 18 mars 1889, le manifeste de l'Union libérale formée sous l'inspiration de M. Léon Say et du *Journal des Débats*.

ALIGRE (ETIENNE-JEAN-FRANÇOIS-CHARLES, MARQUIS D'), pair de France en 1815, né à Paris, le 20 février 1770, mort à Paris, le 11 mai 1847, issu d'une ancienne et illustre famille de robe, était fils d'Etienne-François, marquis d'Aligre, comte de Marans, président à mortier du parlement de Paris, célèbre par l'opposition qu'il fit en 1788 dans les conseils du roi, au projet de convocation des Etats généraux, et de M^{lle} Baudry, sœur de M. Baudry, maître des comptes. Le marquis d'Aligre suivit son père dans l'émigration. Après la mort de ce dernier à Brunswick (1798), il rentra en France, y prit possession de l'immense héritage que l'extrême parcimonie de ses père et mère lui avait laissé, et, lors de l'avènement de Napoléon, accepta les fonctions de chambellan auprès de la princesse Pauline, épouse de Murat (1804). Il avait été, l'année d'avant, nommé membre du conseil général du département de la Seine. Toutefois, il ne con-

sentit jamais, malgré les plus vives instances de l'empereur, à donner sa fille en mariage au général Arrighi, parent de Napoléon. Deux fois président du collège électoral d' Eure-et-Loir, le marquis fut un des commissaires chargés de recevoir Louis XVIII à son entrée dans Paris. La Restauration l'appela, le 17 août 1815, à la dignité de pair de France. Il inaugura sa pairie à l'occasion du procès du maréchal Ney ; à l'appel nominal qui eut lieu, dans la séance du 6 décembre, sur l'application de la peine, d'Aligre fut le premier des cinq membres qui s'abstinrent de prendre part au vote. Pendant toute la durée de la Restauration, partisan dévoué de la monarchie constitutionnelle, il n'accorda son suffrage à aucune des mesures réclamées par le ministère de M. de Villèle ; aussi, après les journées de Juillet, fut-il du nombre des pairs que le gouvernement de Louis-Philippe conserva dans la Chambre haute. Il y siégea jusqu'à sa mort. Le marquis d'Aligre avait épousé, en 1810, Louise-Charlotte-Aglæ Camus de Pontcarré, sa cousine germaine, fondatrice de nombreux établissements de bienfaisance, entre autres de l'asile de Levès, près de Chartres.

ALLAFORT (JEAN), membre de la Convention et député au Conseil des Anciens pour le département de la Dordogne, né au Bourdeix, (Dordogne), en 1740, mort à Paris le 5 mai 1818, appartenait à une ancienne et riche famille de la bourgeoisie. Il étudia le droit, mais se sentant peu de goût pour la profession d'avocat, il se fixa à la campagne, et mit au service des populations agricoles de sa province ses connaissances juridiques. Lors des élections à la Convention nationale, le 8 septembre 1792, Allafort, qui s'était nettement prononcé, dès 1789, en faveur des idées nouvelles, fut élu représentant de la Dordogne par 375 voix sur 561 votants. Il prit place à l'assemblée parmi les révolutionnaires les plus ardents, et au cours du procès de Louis XVI, répondit oui sur la question de culpabilité, non sur la question de l'appel au peuple, et opina pour la mort en prononçant ses paroles : « Louis, tu es convaincu d'avoir fait verser le sang de nos frères. Tu rivalises les fers de l'esclavage. Ma conscience me dit que tu as mérité la mort ; je la prononce. » Ce vote est le seul acte parlementaire connu du représentant Allafort. Le 5 brumaire an IV, il fut appelé à faire partie du Conseil des Anciens ; mais, compris par le sort dans la moitié à renouveler en germinal an V, il rentra volontairement dans la vie privée. Allafort ne se rallia pas au coup d'Etat de Brumaire et se tint, sous l'Empire, à l'écart des affaires publiques. Compris, comme ancien membre de la Convention ayant voté la mort de Louis XVI, parmi les proscrits du 12 janvier 1816, il fut soustrait à l'exécution de la loi par des amis qui lui donnèrent asile pendant les deux dernières années de sa vie ; il fut inhumé à Souffrignac (Charente).

ALLAIN (FRANÇOIS-COME-DAMIEN), député à l'Assemblée constituante de 1789 pour l'évêché de Saint-Malo, né à Yvignac (Côtes-du-Nord), le 16 février 1743, mort à Vannes, le 18 juin 1809, était, — d'après son acte de naissance, sur les registres de la paroisse d'Yvignac, — fils de « maître Guillaume Allain et de demoiselle Louise Le Douyer » ; son parrain fut « haut et puissant seigneur messire François Leroux, seigneur de Kermenou, et sa marraine demoiselle Françoise-Marcelle-Geslin de Coëtcon-

vron. » Il fit de bonnes études au collège des Jésuites de Rennes, et entra au noviciat de la Compagnie. L'ordre des Jésuites ayant été supprimé, il fut nommé (1774) recteur de la paroisse de Notre-Dame du Roncier, à Josselin. Élu député du clergé aux États-Généraux pour l'évêché de Saint-Malo, en même temps que l'abbé Ratier, recteur de Broons, son compatriote, l'abbé Allain fut de ceux qui se réunirent au tiers-état pour former l'Assemblée constituante. Mais il refusa de voter les mesures qui consacraient absolument la souveraineté législative des États. Il se prononça contre la suppression des ordres religieux, et contre la constitution civile du clergé, et signa la déclaration concertée le 19 avril 1790, chez le cardinal de La Rochefoucauld, en faveur de l'orthodoxie catholique. Le 19 novembre de la même année, il adhéra à l'*Exposition des principes de l'Eglise catholique sur la Constitution civile du clergé*, rédigée par le cardinal de Boisgelin. Ayant contribué à répandre dans son ancien diocèse le bref du pape Pie VI, qui condamnait cette constitution, et ayant engagé ses commettants à ne pas suivre les offices des prêtres assermentés, il fut dénoncé à la barre de l'Assemblée, le 17 mai 1791, par les autorités du Morbihan, comme fauteur d'intrigues contre les lois. « C'est M. Allain, écrivaient les membres du district, qui a soulevé tous les ecclésiastiques de notre pays; c'est lui qui a favorisé et peut-être formé leur coalition. » L'Assemblée accueillit cette dénonciation le 6 juin, et en ordonna le renvoi au pouvoir exécutif. Mais l'abbé Allain devait bénéficier, à cet égard, de l'amnistie générale. Il continua de voter avec la droite de l'Assemblée. Après la dissolution de la Constituante, il resta quelque temps en France et résida à Paris jusqu'à la fin de 1792; puis il passa en Angleterre, où il établit et dirigea une maison de missionnaires. De retour en France à la publication du Concordat, en 1801, il reçut de Bonaparte la dignité d'évêque de Tournay; il l'échangea, peu après, contre celle de vicaire-général de l'évêque de Vannes (10 septembre 1802), qu'il conserva jusqu'à sa mort.

ALLAIN-LAUNAY (FRANÇOIS-MARIE), député du Finistère à l'Assemblée législative de 1791, appartenait à une famille du pays de Léon, qui a compté au XVIII^e siècle des officiers de la milice de Morlaix, des avocats et maires de Carhaix, et, de nos jours, des officiers de marine distingués. Il était maître de forges à Belle-Isle-en-Terre, à la Révolution, et procureur-syndic du district de Carhaix en 1790. En cette qualité, plusieurs allocutions d'Allain-Launay figurent sur les registres de ce district, une entre autres, du 26 décembre 1790, dans laquelle il reproche aux officiers municipaux du district, de venir aux séances en état d'ébriété. Élu par le Finistère, député à l'Assemblée législative de 1791, par 239 voix sur 440 votants, il ne joua aucun rôle dans le Parlement. L'*Almanach critique* de 1792 dit de lui: « Il a craint de compromettre la réputation dont il jouissait dans sa petite ville, et il l'a mise à l'abri d'un long silence. »

ALLAIN-TARGÉ (FRANÇOIS-HENRI), député de Maine-et-Loire en 1837, né à Saumur (Maine-et-Loire), le 9 août 1797, mort à la Rivière (Maine-et-Loire), le 23 juin 1884, appartenait à une famille angevine de magistrats; son père, René-François Allain-Targé (1770-1835) fut président de chambre à la cour d'Angers, et

fit profession d'un grand attachement au premier Empire. Après de brillantes études, François-Henri Allain-Targé suivit la carrière, débuta comme avocat à la cour royale d'Angers, s'y fit remarquer, et ne tarda pas à être nommé (1819) conseiller-auditeur à la même cour. Après la Révolution de juillet, il passa avocat général, et reçut, presque aussitôt, la décoration de la Légion d'honneur. Il était membre du conseil général du département de Maine-et-Loire, quand, le 12 juin 1837, il fut élu député dans le 6^e collège électoral comme candidat du gouvernement, par 94 voix, sur 234 inscrits, et 161 votants, contre M. Tessié de la Motte, candidat centre-gauche, qui n'obtint que 67 voix. Allain-Targé remplaçait son compatriote et son ami, Félix Bodin, décédé. Il alla siéger, comme lui, au centre droit. Mais il ne resta que quelques mois dans l'Assemblée; aux élections générales qui eurent lieu le 4 novembre 1837, il échoua, dans le même collège avec 79 voix, sur 316 inscrits et 216 votants; le candidat de l'opposition, M. Tessié de la Motte, fut élu, cette fois, par 129 suffrages. Les élections législatives qui suivirent, jusqu'en 1848, ne furent pas plus favorables à Allain-Targé, M. Tessié de la Motte fut constamment réélu: le 2 mars 1839, le 9 juillet 1842 et le 1^{er} août 1846. — En 1844, Allain-Targé avait été élevé au poste de procureur général à la cour royale de Riom. Depuis la Révolution de février, il vécut dans la retraite.

ALLAIN-TARGÉ (FRANÇOIS-HENRI-RENÉ), fils du précédent, député de la Seine depuis 1876, né à Angers (Maine-et-Loire), le 17 mai 1832, fit son droit à Poitiers, s'inscrivit au barreau d'Angers en 1858, et fut un des avocats qui plaidèrent en 1855, dans le procès de la Marianne. Le passé politique et les relations de son père le destinaient à la magistrature. Il fut nommé, le 23 juillet 1861, substitut du procureur impérial à Angers. Trois ans après, ayant vainement sollicité le poste de substitut du procureur général près la même cour, il donna sa démission et vint se fixer à Paris. Il collabora alors avec MM. Henri Brisson, Challemeil-Lacour, etc., à divers journaux qui combattaient l'Empire, au *Courrier du dimanche*, d'abord, puis à l'*Avenir national* et à la *Revue politique*. Il fut, avec MM. Gambetta, Spuller, Brisson, un des fondateurs de cette dernière feuille, qui fut supprimée par le pouvoir au bout de quelques mois. La notoriété qu'il avait acquise par ses études critiques sur les questions financières le fit choisir comme candidat de l'opposition libérale au Corps législatif, le 24 mai 1869, dans la 3^e circonscription électorale de Maine-et-Loire. Il n'obtint que 7,135 voix sur 33,892 inscrits et 25,205 votants, contre 17,980 à M. Louvet, député sortant, réélu.

Au 4 septembre 1870, M. Allain-Targé fut nommé préfet de Maine-et-Loire; mais il ne remplit ces fonctions que pendant un mois, et les échangea contre celles de commissaire aux armées dans les départements de Maine-et-Loire, de la Sarthe et de la Mayenne. Nommé par Gambetta préfet de la Gironde, en décembre, il donna sa démission après la capitulation de Paris, comme partisan de la guerre à outrance. Le 8 février 1871, M. Allain-Targé fut candidat à l'Assemblée nationale sur la liste républicaine dans Maine-et-Loire; mais il échoua avec 19,980 voix sur 151,588 inscrits et 120,174 votants. La liste conservatrice passa toute entière; le moins favorisé de cette liste, M. de

Cumont, fut élu par 96,495 voix. M. Allain-Targé, fit partie, en mars 1871, de la *Ligue républicaine des Droits de Paris*, et signa les manifestes publiés par cette association. Après la Commune, il se représenta sans succès à Paris aux élections complémentaires du 2 juillet, et obtint alors 67,000 suffrages. Le 30 du même mois, il fut élu au second tour de scrutin, membre du conseil municipal de Paris, par le 19^e arrondissement. En même temps, il prenait part à la fondation du journal la *République française*, le 9 novembre 1871, avec Gambetta, pour directeur politique et M. Eugène Spuller pour rédacteur en chef, et soutint, en 1873, la candidature Barodet contre Rémusat. Réélu conseiller municipal du 19^e arrondissement au renouvellement de 1874, M. Allain-Targé fut, le 5 mars 1876, nommé par le même arrondissement député de la Seine, au scrutin de ballottage, par 6,320 voix sur 15,125 inscrits et 10,091 votants. Il avait pour concurrents l'ancien général de la Défense nationale, Cremer, qui obtint 2,584 voix, et M. Mullet, qui en eut 993. Après avoir donné sa démission de conseiller municipal, il prit place à l'extrême-gauche de la Chambre, et vota avec elle, mais sans s'associer toutefois à la campagne « intransigeante », menée dès lors par quelques-uns de ses membres : il vota avec les 363, après l'acte du 16 Mai 1877, l'ordre du jour de défiance et de blâme présenté par les gauches réunies, et, candidat à ce titre, dans le même arrondissement de Paris, le 14 octobre 1877, il fut réélu, sans opposition, par 10,936 voix sur 16,063 inscrits et 12,117 votants. Dans cette nouvelle législature, comme dans la précédente, il intervint activement dans plusieurs discussions importantes, notamment dans les questions de finances, d'emprunts, de budget et de chemins de fer; défendit fréquemment à la tribune le rachat des chemins de fer par l'Etat, dont il s'est toujours montré le partisan résolu; vota pour l'amnistie plénière; pour l'invalidation de l'élection de Blanqui à Bordeaux; pour l'article 7, application des lois existantes aux congrégations non autorisées; pour le divorce et pour le scrutin de liste.

Les élections du 21 août 1881 le renvoyèrent à la Chambre : son arrondissement lui donna 8,883 voix sur 18,559 inscrits et 13,875 votants, contre 2,859 voix à M. Chabert, 1,353 à M. Cattiaux, et 641 voix à M. Fliche. Il se fit alors inscrire au groupe de l'union républicaine, et entra bientôt comme ministre des Finances dans le cabinet du 14 novembre 1881, présidé par Gambetta, son ami personnel; ce ministère ayant été mis en échec par la Chambre, le 26 janvier 1882, sur la question du scrutin de liste, M. Allain-Targé démissionnaire, reprit sa place à la gauche radicale, se mêla souvent aux grandes discussions économiques et financières, et combattit vivement les conventions des chemins de fer conclues par M. Raynal, ministre des Travaux publics dans le cabinet Jules Ferry. Après la chute de ce cabinet, séance du 28 mars 1885, chute à laquelle il contribua par son vote, M. Allain-Targé reentra au pouvoir dans le ministère présidé par M. Henri Brisson, avec le portefeuille de l'Intérieur. Il suivit une politique peu différente de celle du cabinet précédent. A l'ouverture de la période électorale de 1885 il adressa aux fonctionnaires de son département une circulaire où il leur recommandait une stricte neutralité. Il fut élu alors au scrutin de liste, et au scrutin de ballottage, dans le département de la Seine par 289,866 voix sur 564,338 inscrits et

416,886 votants. Il s'était présenté en même temps dans le département de Maine-et-Loire, où il n'obtint que 47,489 voix sur 151,859 inscrits et 123,110 votants. Le dernier élu de la liste conservatrice, M. de Tervés, passa avec 72,820 voix. Il quitta le pouvoir avec ses collègues le 2 janvier 1886, à la suite de la réélection de M. Jules Grévy à la présidence de la République. Dans le cours de cette législature, M. Allain-Targé a voté :

Le 4 novembre 1888, contre le projet de conversion des titres 4 1/2 0/0 (ancien fonds) et rentes 4 0/0 en rentes 3 0/0, présenté par M. Rouvier, ministre des Finances.

Il a voté le plus souvent avec les opportunistes, et quelquefois avec les radicaux :

Le 6 février 1886, contre la proposition de M. H. Rochefort sur l'amnistie;

Le 8 février, contre la prise en considération de la proposition Michelin, tendant à rechercher les origines de l'expédition du Tonkin;

Le 13 mars, contre l'ordre du jour Camélinat en faveur des mineurs grévistes de Decazeville;

Le 29 mars, contre l'ordre du jour pur et simple à la suite de l'interpellation Delattre sur la catastrophe de Roquebrune-Monte-Carlo;

Le 20 avril, s'est abstenu dans le scrutin sur les crédits pour l'organisation des résidences à Madagascar;

En juillet 1886, contre le projet de loi concernant les céréales;

Le 3 décembre, contre l'amendement Colfavru portant suppression des sous-préfets (chute du ministère Freycinet);

Le 10 février 1887, pour l'ensemble de l'amendement Georges Périn en faveur de l'impôt sur le revenu;

Le 17 mai, contre la proposition de résolution présentée par la commission du budget (chute du ministère Goblet);

Le 9 juillet, pour l'ensemble du titre 1^{er} du projet de loi organique militaire;

Le 19 novembre, pour la discussion immédiate de l'interpellation Clémenceau (chute du ministère Rouvier);

Le 30 mars 1888, contre l'urgence sur la proposition C. Pelletan relative à la revision (chute du ministère Tirard).

M. Allain Targé a soutenu le ministère Floquet. Le 11 février 1889, il s'est abstenu sur le projet de rétablissement du scrutin d'arrondissement et a voté, le 14 février, contre l'ajournement indéfini de la revision des lois constitutionnelles; le 14 mars, pour la demande en autorisation de poursuites contre 3 députés membres de la Ligue des Patriotes; le 2 avril, contre la proposition de loi Lisbonne, restrictive de la liberté de la presse; le 4 avril, pour la demande en autorisation de poursuites contre le général Boulanger.

ALLARD (LOUIS-FRANÇOIS), député du tiers-état d'Anjou à l'Assemblée constituante de 1789, né à Craon (Mayenne), le 10 mai 1734, mort à Château-Gontier (Mayenne), le 30 juin 1819, obtint très jeune encore le titre de docteur en médecine et s'établit à Château-Gontier. Il se déclara pour la Révolution, et ses habitudes de bienfaisance le firent élire par la sénéchaussée d'Anjou, le 20 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux.

Dans l'Assemblée constituante il se sépara des plus ardents, et vota contre la Constitution civile du clergé et contre le veto suspensif. Il ne prit, d'ailleurs jamais la parole dans les débats, et son nom n'est mentionné qu'une fois au *Moniteur*, quand il réclama, à la séance du 5 juillet 1789,